



Ville d'Isbergues  
Place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél. : 03.21.61.30.80  
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 26/12/2025 5 LO  
Publié le 26 DEC. 2025  
ID : 062-216204735-20251223-D\_2025\_015-BF

D 2025 - 015

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
DECISION DU MAIRE

**portant sur le versement des subventions à destination des lycéens pour l'année scolaire 2025/2026**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu, le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délégation de pouvoir du CM au Maire de la Ville en date du 28/05/2020

Considérant qu'au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Par délibération DCM 25.04.15 du 6 octobre 2025, la dépense concernant la délivrance d'une subvention à destination des lycéens pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant de 50 € attribuée aux lycéens domiciliés dans la commune d'Isbergues et les communes associées de Berguette et de Molinghem sera imputée au compte 65132 du budget de la ville.

**Article 2** : Cette dépense sera attribuée aux lycéens nommés ci-dessous :

DEBRUYNE Mathéo  
DECUYPER Mathis  
DECUYPER Prescillia  
DELAHAYE Elliott  
DELZONGLE Solane  
DEVOS DEVULDER Elliot  
DEWIMILLE Axelle  
DISSAUX Laura  
DOVIN Lévana  
DUBOIS Clémence

DUYMES Noélie  
FACQUEUR Maël  
FONTAINE DEBLOCK Emma  
GALLOIS Mathilde  
GAROT Martin  
GUILMAIN Jeanne  
HACHE Elise  
HOBIN DANIEL Martin  
HUCHIN Chloé  
LECRINIER Maëlys

**Article 3** : Le Maire de la ville d'Isbergues et le comptable public sont chargés chacun de l'exécution de la présente décision.

Fait à ISBERGUES, le 23 DEC. 2025

*[Signature of David Thellier]*  
Le Maire,  
DAVID THELLIER  
MAIRIE D'ISBERGUES  
62330 ISBERGUES